

PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail • Démocratie • Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

83/II53 du 23/12/1983
DECRET N° /
Portant nomination de Monsieur NSIETE-SAMBA
BIKOUMOU, en qualité de Directeur Administratif
et Financier à l'Office du Gros Bétail.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la constitution de 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la constitution ;

Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attri-
butions des Membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°13/81 du 14 Mars 1981, instituant la charte des
Entreprises d'Etat ;

Vu le décret n°82/176 du 17 Février 1982 portant attributions
et réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80/
644 susvisé ;

Vu le décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n°82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités al-
louées aux titulaires de certains Postes Administratifs

LE CONSEIL DE CABINET ENTENDU ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Monsieur NSIETE-SAMBA BIKOUMOU, Ingénieur des Travaux Agri-
coles de 3e échelon, est nommé Directeur Administratif et Financier à
l'Office Gros Bétail.

Article 2..- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par l'Of-
fice Gros Bétail qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la
contribution de ses droits à pension.

Article 3..- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au
présent décret.

.../...

Article 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1963

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail, et
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre de l'Agriculture et de
l'Elevage,

Bernard COMBO-MATSIONA.-

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

X